MCD (Propriété / Entité / Association)

Race chevaline - partie 2

Pour cet exercice:

Pour le programme de COURSES de CHEVAUX en région parisienne d'autres éléments d'informations extraits de la phase de recueil sont les suivants :

- Il existe 6 champs de courses en région parisienne.
- Il est prévu au maximum deux réunions de courses par jour (après midi et nocturne).
- Le nombre de chevaux par course est fixé au minimum à 5 chevaux et au maximum à 25 chevaux.
- Le programme des courses à établir concerne une semaine quelconque dans l'année.
- Les informations nécessaires pour chaque course sont les suivantes :
 - o le numéro de la course,
 - o le nombre de partant,
 - la distance,
 - o le prix pour le gagnant,
 - o l'heure de départ,
 - o le nom de l'épreuve,
 - o le type de course (trot, galop, obstacle).
- Les informations nécessaires pour un partant sont les suivantes :
 - o le numéro du cheval dans la course,
 - o le nom du cheval,
 - o le nom du père et de la mère,
 - o le nom du propriétaire,
 - o le nom de l'entraîneur,
 - o le nom du jockey ou du driver,
 - o la place à la corde,
 - o le handicap (poids ou distance),
 - o les gains du cheval,
 - o les couleurs du propriétaire.
- Les éléments d'information suivants ont été fournis :
 - Un jockey ou un driver peut monter plusieurs fois dans la même réunion de courses.
 - Un cheval peut réaliser plusieurs courses dans la même semaine mais pas le même jour.
 - Un cheval ne peut courir que dans un seul type de course
 - Un propriétaire ou un entraîneur peut avoir plusieurs chevaux dans la même épreuve (écurie).

Présenter le modèle conceptuel des données décrivant ce système d'information.